



Assemblée

Distr. générale

6 juillet 2021

Français

Original : anglais

Vingt-sixième session

Kingston, 26-30 juillet 2021

Point 20 de l'ordre du jour

Questions diverses

Décision de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins concernant la prorogation du mandat des membres actuels de la Commission des finances

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins,

Constatant que le mandat des membres actuels de la Commission des finances expirera le 31 décembre 2021,

Tenant compte de la situation que continue d'engendrer la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19),

Gardant à l'esprit qu'il n'est pas certain que des réunions en présentiel de l'Assemblée aient lieu, que la nomination de candidats à l'élection à la Commission des finances et la diffusion des candidatures prennent du temps, et qu'il importe que la Commission des finances continue de s'acquitter efficacement de ses fonctions,

1. *Décide* que le mandat des membres actuels de la Commission des finances sera prolongé d'un an, ce qui portera sa date d'expiration au 31 décembre 2022 ;

2. *Souligne* que la décision de proroger le mandat des membres actuels de la Commission des finances est prise à titre exceptionnel, en raison des circonstances inédites résultant de la pandémie de COVID-19, et que cette décision est sans préjudice de l'article 9 de l'annexe de l'Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, et ne constitue un précédent ni pour la Commission ni pour d'autres organes de l'Autorité internationale des fonds marins ayant des membres élus.

Le 6 juillet 2021

* Nouvelles dates des réunions en présentiel qui devaient initialement se tenir en juillet 2020.

